

# Camille VOUS AIDE À CALCULER LE MONTANT DE VOS ALLOCATIONS.

**OBJET : BARÈME DES ALLOCATIONS FAMILIALES EN WALLONIE POUR LES ENFANTS  
NÉS APRÈS LE 31 DÉCEMBRE 2019**

**MONTANTS VALABLES A PARTIR DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2023**

## **1 : Détermination du montant de base par enfant**

---

Âge de l'enfant	Montant dû
De 0 à 17 ans inclus	185,24 €
De 18 à 25 ans	197,19 €
Situation de l'enfant	Montant dû
Orphelin des deux parents ou de son seul parent	418,29 €

## **2 : Suppléments au montant de base**

---

### **2.1 Le supplément d'âge annuel par enfant (prime de rentrée scolaire) payable en août avec les allocations familiales de juillet**

---

Âge de l'enfant	Montant dû
De 0 à 5 ans	23,90 €
De 6 à 11 ans	35,85 €
De 12 à 17 ans	59,76 €
De 18 à 25 ans	95,61 €

## 2.2 Les suppléments par enfant en fonction des revenus du ménage

Type de supplément	Revenus annuels bruts inférieurs à 31.814,37 €	Revenus annuels bruts compris entre 31.814,37 € et 51.340 €	Revenus annuels bruts supérieurs à 51.340 €
Supplément social	65,73 €	29,88 €	0 €
Supplément en cas de parent invalide, incapacité de travail	11,95 €	0 €	0 €
Supplément pour handicap d'un « parent »	77,68 €	77,68 €	77,68 €
Supplément pour famille monoparentale	23,90 €	11,95 €	0 €
Supplément pour famille d'au moins 3 enfants bénéficiaires	41,83 €	23,90 €	0 €

## 2.3 Supplément pour l'orphelin d'un seul de ses deux parents ou l'enfant dont la filiation est établie à l'égard d'un seul parent

De 0 à 17 ans

Orphelin d'un seul parent 92,62 €

De 18 à 25 ans

98,60 €

## 2.4 Eventuel supplément pour enfant handicapé de moins de 21 ans

Gravité des conséquences de l'affection :

4 points dans le 1 <sup>er</sup> pilier et moins de 6 points au total	100,40 €
6 à 8 points au total et moins de 4 points dans le 1 <sup>er</sup> pilier	133,72 €
6 à 8 points au total et au moins 4 points dans le 1 <sup>er</sup> pilier	515,09 €
9 points à 11 points au total et moins de 4 points dans le 1 <sup>er</sup> pilier	312,04 €
9 points à 11 points au total et au moins 4 points dans le 1 <sup>er</sup> pilier	515,09 €
12 à 14 points	515,09 €
15 à 17 points	585,69 €
18 à 20 points	627,53 €
Minimum de 21 points	669,36 €

## 3 : Comment calculer le montant des allocations familiales ?

- 1<sup>er</sup> opération : en fonction de l'âge des enfants bénéficiaires, déterminez le montant de base dû pour chacun d'eux ;
- 2<sup>er</sup> opération : en fonction des revenus annuels bruts du ménage, déterminez les éventuels suppléments dûs.
- 3<sup>er</sup> opération : pour les enfants moins-valides, ajoutez le supplément handicapé.

**Exemple pour novembre 2023 :** Un ménage compte les deux parents et un enfant. Ses revenus annuels bruts s'élèvent à 40.000 €.

Date de naissance	Montant de base	Supplément social	Supplément invalide (parent)	Supplément famille monoparentale	Supplément plus de 3 enfants	Total
05/03/2020	185,24 €	29,88 €	-	-	-	215,12€

**Dans l'exemple ci-dessus**, si un des parents est invalide et si les revenus annuels bruts s'élèvent à 29.500 €, l'allocataire percevra pour le mois de novembre 2023 :

Date de naissance	Montant de base	Supplément social	Supplément invalide (parent)	Supplément famille monoparentale	Supplément plus de 3 enfants	Total
05/03/2020	185,24€	65,73 €	11,95 €	-	-	262,92 €

#### **4 Allocation forfaitaire pour enfant placé chez un particulier (article 70 ter)**

Par enfant (mensuel) : **76,82 €**

#### **5 : Prime de naissance**

Naissance unique ou naissances multiples : **1.314,61 €** X le nombre d'enfants

#### **6 : Prime d'adoption (adoption après le 31 décembre 2019)**

Par enfant : **1.314,61 €**

##### **Des questions ?**

Votre conseiller est à votre disposition. Retrouvez-le dans votre espace Camille :

**Charleroi** (6000), avenue Général Michel, 1A • 071 27 19 11

**La Louvière** (7100), rue E. Boucquéau, 13 • 064 22 39 89

**Libramont** (6800), avenue Herbofin, 32b • 061 23 96 92

**Liège** (4000), boulevard d'Avroy, 42 • 04 220 95 80

**Louvain-la-Neuve** (1348), rue de Clairvaux, 40/2 • 010 48 99 42

**Namur-Wierde** (5100), chaussée de Marche, 637 • 081 32 06 11

**Tournai** (7500), chaussée de Lille, 327 - 069 36 28 30

**Verviers** (4800), (4820), rue Jules Cerexhe 30 • 087 33 81 71

ou par e-mail : **bonjour@Camille.be** •

Besoin d'informations ? Rejoignez-nous sur **Camille.be**

**Afin d'éviter tout paiement indu, nous vous invitons à nous informer de tout changement de situation familiale, professionnelle ou scolaire des personnes concernées par le droit aux prestations familiales.**